Commune de
Val-de-Ruz

ARRÊTÉ DU CONSEIL COMMUNAL

relatif à la nomination du bureau de l'Exécutif de la Commune de Val-de-Ruz pour la période administrative 2026-2027

Le Conseil communal de la Commune de Val-de-Ruz,

vu la loi sur les communes (LCo), du 21 décembre 1964 ;

vu le règlement général, du 14 décembre 2015 ;

vu le règlement protocolaire, du 19 mai 2021 ;

sur la proposition du chancelier,

arrête :

Nomination

Article unique :
Le bureau du Conseil communal nommé pour la période administrative 2026-2027 est le suivant :

Président :	M. Jean-Claude Brechbühler
Vice-présidente :	Mme Anouk Arbona
Secrétaire :	M. Ahmed Muratovic
Secrétaire-adjoint :	M. Daniel Geiser
Membre :	M. Roby Tschopp

Val-de-Ruz, le 3 juin 2026

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président	Le chancelier
J.-C Brechbühler	P. Godat